



Association Addictions France

Bernard Basset
20 rue Saint-Fiacre
75002 Paris

Paris, le 22 octobre 2024

A l'attention du Gouvernement,

Dans le cadre du budget 2025, le Gouvernement a déposé un amendement le 17 octobre dernier, proposant d'instaurer un prélèvement sur le produit brut des jeux de casino en ligne, amendement autorisant de facto l'ouverture de casinos en ligne et renvoyant à une ordonnance son encadrement. **Addictions France souhaite attirer votre attention sur les risques considérables que fait peser cette mesure, en particulier en matière de dépendance des plus jeunes aux jeux d'argent.**

Il est avéré que les jeux de casino en ligne présentent un risque d'addiction deux fois plus élevé que les casinos physiques. En 2019, 41 % du chiffre d'affaires des casinos traditionnels provenait de joueurs excessifs ou à risque d'addiction. Ce taux est encore plus élevé pour les machines à sous, particulièrement addictives, qui pourraient désormais être accessibles 24h/24 en ligne. Le caractère addictif des machines à sous réside dans leur mécanisme de jeu, qui laisse croire aux joueurs qu'ils sont constamment « proches » de remporter un gros gain, sans qu'aucune expertise ou compétence particulière ne soit nécessaire pour y jouer.

Dans l'exposé des motifs, cette mesure est justifiée par le fait que les mineurs ne seraient pas suffisamment protégés à cause de l'existence de casinos en ligne illégaux. Or l'expérience de la libéralisation du secteur des jeux en France nous laisse penser que l'autorisation officielle de ces plateformes entraînera inévitablement un développement de stratégies marketing agressives, visant particulièrement les jeunes. Nous constatons déjà cette tendance avec les paris sportifs où des campagnes publicitaires attractives ciblent de nouveaux joueurs, souvent très jeunes.

Alors que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale 2025, l'ouverture des casinos en ligne ne tient pas compte des risques qu'elle fait peser sur la santé mentale, en particulier celle des jeunes. Les mécanismes addictifs des jeux de casino, renforcés par des interfaces numériques accessibles 24h/24, exposent une population déjà vulnérable à des risques accrus de dépendance et d'endettement. **Il serait donc plus pertinent de renforcer les moyens de l'Autorité Nationale des Jeux afin qu'elle puisse lutter efficacement contre les plateformes illégales déjà existantes, plutôt que de légitimer une nouvelle offre de jeux dangereux.**

L'ouverture des casinos en ligne ne profiterait ni aux joueurs, ni à l'État, ni aux citoyens. Les seuls bénéficiaires de cette mesure seraient les acteurs de l'industrie du jeu, au détriment de la santé publique et de la protection des plus vulnérables.

Il est impératif que l'État assume pleinement son rôle de garant de la santé publique. Or l'amendement proposé ne prend absolument pas en compte cet enjeu. Il n'évoque aucun prérequis tels que l'encadrement strict des communications commerciales (notamment offres de bonus et autres gratifications financières) ni le fléchage des produits de cette taxe vers une meilleure prise en charge des addictions alors même que les demandes d'accompagnement pour des problématiques de jeux risquent d'augmenter


Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA – 20 rue Saint-Fiacre 75002 Paris • T : 01 46 06 26 00

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France

considérablement. Or, aujourd'hui, nos CSAPA et CAARUD (centres d'addictologie) sont déjà saturés. Si un tel amendement venait malheureusement à être adopté, ses conséquences sanitaires seraient multiples.

Nous espérons que ces éléments contribueront à une réévaluation de votre position sur cette question et vous encourageront à revenir sur cet amendement pour protéger les citoyens des dangers liés aux jeux d'argent en ligne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Dr. Bernard Basset,
Président Association Addictions

À propos d'Association Addictions France

Fondée en 1872 par Claude Bernard et Louis Pasteur, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association propose un accompagnement global des personnes qui conjugue prévention, réduction des risques et soins. L'association intervient sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac, cannabis, médicaments psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance. Implantée sur l'ensemble du territoire national, elle accompagne chaque année plus de 84 000 personnes au sein de 101 centres d'addictologie.


Reconnue d'utilité publique


Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA – 20 rue Saint-Fiacre 75002 Paris • T : 01 46 06 26 00

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France